



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 394-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-2020 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier